



Municipalité de Pointe-des-Cascades

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026 RÔLE TRIENNAL 2024, 2025 ET 2026 – 3ÈME ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la municipalité de Pointe-des-Cascades, que le rôle d'évaluation foncière 2024-2025-2026, pour le 3^{ème} exercice financier a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Pointe-des-Cascades, et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3^{ème} exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être déposée au plus tard 60 jours après l'envoi de l'avis d'évaluation;
- b) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- c) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- d) être déposée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sise au 280 boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 1Y5 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades, ce 11 septembre 2025.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 septembre 2025 entre 13h et 15 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 septembre 2025.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim